



**RETURN OFFERS TO :
RETOURNER LES OFFRES À :**

Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada

**Material Management Divisions / Direction des
ressources matérielles**
250, montée St-François
Laval (Québec) H7C 1S5

E-MAIL/ COURRIEL :
GEN-QUE307Soumissions@CSC-SCC.GC.CA

FACSIMILE/ TÉLÉCOPIEUR :
(450) 664-6615 – Bids Office/ Bureau des
soumissions

Attention :
Gabrielle St-Hilaire Castonguay

**AMENDMENT TO THE REQUEST FOR
STANDING OFFER**

**MODIFICATION DE LA DEMANDE
D'OFFRE À COMMANDES**

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions
of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAINS A
SECURITY REQUIREMENT – CE DOCUMENT
NE COMPORTE PAS D'EXIGENCE RELATIVE À
LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
250, montée St-François
Laval (Québec) H7C 1S5

Title — Sujet: Refrigeration Mechanic Services Services de frigoriste	
Solicitation No. — N° de l'invitation : 21301-19-3110525	
Solicitation Amendment No. – No. de la modification à l'invitation : 002	Date: January 25, 2019 25 janvier 2019
GETS Reference No. — N° de Référence de SEAG : PW-19-00859412	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin : at /à : 14 :00 On / Le : March 7, 2019 7 mars 2019	Time Zone - Fuseau horaire [EST] [HNE]
Delivery Required — Livraison exigée : See herein – Voir aux présentes	
F.O.B. — F.A.B. : Plant – Usine: Destination: X Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Gabrielle St-Hilaire Castonguay Acting Contracting and Procurement Regional Officer / Agente régionale int. Approvisionnement et contrats Gabrielle.St-Hilaire.Castonguay@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone: (450) 661-9550, ext. 3916	Fax No. – N° de télécopieur: (450) 664-6626
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Request for Standing Offer (RFSO) Amendment 002 is issued to

1. Answer to question 1 of a Bidder; and
 2. Amend the Annex D – Evaluation Criteria.
-

1. Answer to question 1 of a Bidder:

Question 1: Can we submit a bid if our company in refrigeration hold the refrigeration license and our subcontractor hold the ventilation license?

Answer 1: Yes. Since the technical specification authorize the use of subcontractors and the work under license 15.8 is mainly requested for related works, the Contractor can submit a bid. However, the Contractor must provide copies of both licenses at the bid submission. Note that que Contractor can not bill ventilation work under the name of its subcontractor. Payments will only be made on behalf of the company that submitted a bid.

2. Amend the Annex D – Evaluation Criteria :

Delete : **Annex D – Evaluation Criteria**; and

Insert : The new **Annex D – Evaluation Criteria – Revision 2** attached, which is an integral part of the Request for Standing Offer.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



Demande d'offre à commandes (DOC) Addenda 002 est émis pour :

1. Répondre à la question 1 d'un soumissionnaire ; et
 2. Modifier l'Annexe D – Critères d'évaluation.
-

1. Répondre à la question 1 d'un soumissionnaire :

Question 1 : Est-ce que l'on peut soumissionner si notre entreprise en réfrigération détient la licence en réfrigération et que notre sous-traitant détient la licence en ventilation ?

Réponse 1 : Oui. Comme le devis technique autorise le recours aux sous-traitants et que les travaux sous la licence 15,8 sont principalement demandés pour des travaux connexes, l'entrepreneur peut soumissionner. Il doit cependant s'assurer de fournir des copies des deux licences au dépôt de la soumission. Prenez note que l'entrepreneur ne pourra pas facturer les travaux de ventilation sous le nom de son sous-traitant. Les paiements seront effectués uniquement au nom de l'entreprise ayant déposé une soumission.

2. Modification de l'Annexe D – Critères d'évaluation :

Retirer : l'**Annexe D – Critères d'évaluation**; et

Insérer : La nouvelle **Annexe D – Critères d'évaluation – Révision 2** ci-jointe, faisant partie intégrale de la demande d'offre à commandes.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.



Annex D – Evaluation Criteria – Revision 2

1.0 Technical Evaluation:

1.1 The following elements of the proposal will be evaluated and scored in accordance with the following evaluation criteria.

- Mandatory Technical Criteria

It is imperative that the proposal address each of these criteria to demonstrate that the requirements are met.

1.2 LISTING EXPERIENCE WITHOUT PROVIDING ANY SUBSTANTIATING DATA TO SUPPORT WHERE, WHEN AND HOW SUCH EXPERIENCE WAS OBTAINED WILL RESULT IN THE STATED EXPERIENCE NOT BEING CONSIDERED FOR EVALUATION PURPOSES.

1.3 All experience must be strictly work-related. Time spent during education and/or training will not be considered, unless otherwise indicated.

1.4 Experience must be demonstrated through a history of past projects, either completed or on-going.

1.5 References must be provided for each project/employment experience.

- I. Where the stated experience was acquired within a Canadian Federal Government Department or Agency **as a Public Servant**, the reference must be a Public Servant who had a supervisory role over the proposed resource during the stated employment.
- II. Where the stated experience was acquired within a Canadian Federal Government Department or Agency **as a consultant**, the reference must be the Public Servant who was identified as the Project Authority of the project on which the proposed resource acquired the experience.
- III. References must be presented in this format:
 - a. Name;
 - b. Organization;
 - c. Current Phone Number; and
 - d. Email address if available

1.6 Response Format

- I. In order to facilitate evaluation of proposals, it is recommended that bidders' proposals address the mandatory criteria in the order in which they appear in the Evaluation Criteria and using the numbering outlined.
- II. Bidders are also advised that the month(s) of experience listed for a project or experience whose timeframe overlaps that of another referenced project or experience will only be counted once. For example: Project 1 timeframe is July 2001 to December 2001; Project 2 timeframe is October 2001 to January 2002; the total months of experience for these two project references is seven (7) months.
- III. For any requirements that specify a particular time period (e.g., 2 years) of work experience, CSC will disregard any information about experience if the technical bid does not include the required month and year for the start date and end date of the experience claimed.



- IV. CSC will also only evaluate the duration that the resource actually worked on a project or projects (from his or her start date to end date), instead of the overall start and end date of a project or a combination of projects in which a resource has participated.

N°	Mandatory Technical Criteria	Offeror Response Description (include location in offer)	Met/ Not Met
M1	The Contractor certifies that he can be reached and is available twenty-four (24) hours, seven (7) days a week.		
M2	The Contractor certifies that, following a call for emergency work, he can begin the work within three (3) hours of receiving the service call.		
M3	The Contractor must hold a current licence in good standing , issued by the <i>Régie du bâtiment du Québec (RBQ)</i> , in the following categories: 15.8 Contractor – Ventilation 15.10 Contractor – Refrigeration <i>The Contractor must provide a copy of these licence at the bid's submission.</i>		
M4	The Contractor must provide the Competency Certificates, issued by the Commission de la Construction du Québec (CCQ), for the following competencies: 1. Two (2) Journeyman; and 2. One (1) Apprentice <i>The Contractor must provide a copy of these certificates at the bid's submission for resources that will be assigned to the work during the period of the Standing Offer.</i>		

N.B. Failure to comply with the mandatory technical criteria above mentioned during the Standing Offer and the option years may result in the termination of the Standing Offer for default by the Contractor.



ANNEXE D - Critères d'évaluation – Révision 2

1.0 Évaluation technique

1.1 Les éléments suivants de la proposition sont évalués et cotés selon les critères d'évaluation énoncés ci-après.

- Critères techniques obligatoires

Il est **impératif** que les soumissions **répondent à chacun de ces critères** pour démontrer leur respect des exigences.

1.2 TOUTE EXPÉRIENCE QUI N'EST PAS APPUYÉE PAR DES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉCISER OÙ, QUAND ET COMMENT ELLE A ÉTÉ ACQUISE ENTRAÎNERA LE REJET DE L'EXPÉRIENCE EN QUESTION AUX FINS DE L'ÉVALUATION.

1.3 Tous les exemples d'expérience doivent être strictement liés au travail. Les périodes d'études et de formation ne seront pas prises en considération, à moins d'indication contraire.

1.4 Il faut prouver son expérience en décrivant des projets et/ou emplois antérieurs, qu'ils soient terminés ou en cours.

1.5 Des références doivent être fournies pour chaque projet ou expérience de travail.

I. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que fonctionnaire**, la référence doit être un fonctionnaire qui jouait un rôle de supervision par rapport à la ressource proposée au cours de la période d'emploi mentionnée.

II. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que consultant**, la référence doit être le fonctionnaire chargé du projet dans le cadre duquel la ressource proposée a acquis l'expérience.

III. Les références doivent être présentées selon le format suivant :

- e. Nom;
- f. Organisme;
- g. Numéro de téléphone actuel; et
- h. Adresse courriel si disponible.

1.6 Présentation de la réponse

I. Afin de faciliter l'évaluation des propositions, il est recommandé que les soumissionnaires abordent, dans leur proposition, les critères obligatoires dans l'ordre où ils apparaissent dans le tableau Critères d'évaluation, en utilisant la numérotation présentée.

II. De plus, les soumissionnaires sont avisés que le nombre de mois d'expérience mentionné pour un projet ou une expérience dont le délai chevauche le délai d'un autre projet ou d'une autre expérience ne sera pris en considération qu'une seule fois. Par exemple, la durée du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001; la durée du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002. Le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.



- III. Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p.ex., 2 ans), le SCC ne tiendra pas compte de cette expérience si la soumission technique ne donne pas le mois et l'année, tel qu'exigé, pour la date de début et la date de fin de l'expérience alléguée.
- IV. Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la ressource jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé.

N°	Critères obligatoires	Description de l'offrant (inclure un renvoi vers l'offre)	Satisfait (oui/non)
O1	L'entrepreneur atteste qu'il est joignable et disponible vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine.		
O2	L'entrepreneur atteste que, suivant un appel pour des services d'urgence, il peut commencer les travaux dans les trois (3) heures suivant l'appel de service.		
O3	L'entrepreneur doit détenir une licence en vigueur provenant de la <i>Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)</i> dans les catégories suivantes : 15.8 Ventilation 15.10 Entrepreneur en réfrigération <i>L'entrepreneur doit fournir une copie de ces licences au dépôt de la soumission.</i>		
O4	L'entrepreneur doit fournir les certificats de compétence, émis par la Commission de la Construction du Québec (CCQ), dans les compétences suivantes : 1. Deux (2) compagnons ; et 2. Un (1) apprenti <i>L'entrepreneur doit fournir une copie de chacun de ces certificats au dépôt de la soumission pour les ressources qui seront assignées aux travaux pour la durée de l'offre à commandes.</i>		

N.B. Le défaut de se conformer aux critères techniques obligatoires ci-haut mentionnés pendant la durée de l'offre à commandes et des années d'option peut entraîner la résiliation de l'offre à commandes pour cause de manquement de la part de l'entrepreneur.